

AMBASSADE
DE FRANCE
EN RÉPUBLIQUE
DE CORÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

주한
프랑스
대사관

문화과


부산광역시
BUSAN METROPOLITAN CI


CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Campus
art
Méditerranée

fondation d'entreprise
FIMINCO


 Lycée
Français
Séoul

Villa 빌라
Hanbul 한불
부산 Busan

APPEL A CANDIDATURES
RESIDENCE VILLA HANBUL – BUSAN
Arts visuels

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
VILLA HANBUL - BUSAN, RESIDENCE ARTISTIQUE EN REPUBLIQUE DE COREE	3
MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES 2026.....	3
Dates et durée de résidence	3
Disciplines concernées	3
Principe de restitution	3
CONDITIONS DE SEJOUR.....	3
Hébergement.....	3
Conditions financières.....	4
Accompagnement artistique.....	4
PROCESSUS DE CANDIDATURE	4
Etape 1 : vérifier les conditions d'éligibilité	4
Etape 2 : déposer son dossier de candidature :	4
CRITERES D'EVALUATION	5
INSTANCE DE SELECTION DU LAUREAT OU DE LA LAUREATE	5
CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION	5
ANNEXES : Photos du Hongti Art Center	6

VILLA HANBUL - BUSAN, RESIDENCE ARTISTIQUE EN REPUBLIQUE DE COREE

En partenariat avec la Ville de Busan, la Ville de Cannes, le Campus Art Méditerranée, la Fondation Fiminco, et le Lycée français de Séoul, la Villa Hanbul - Busan ouvre un nouvel appel à candidatures au titre du second semestre 2026, dédiée aux arts visuels.

Lancée en 2024, plusieurs artistes y ont déjà été accueillis, dont les cinéastes Cagla Zencirci et Guillaume Giovanetti, le sculpteur Floryan Varennes et la documentariste Omblin Ley.

Destinée aux artistes développant un projet de recherche nécessitant une immersion en République de Corée, la Villa Hanbul – Busan propose pour 2026 une résidence d’exploration de six semaines, ouverte aux diplômés des Beaux-Arts de Marseille depuis moins de cinq ans (promotions 2025 – 2024 – 2023 – 2022 – 2021).

L’appel à candidatures est ouvert jusqu’au lundi 11 mai (minuit heure française).

MODALITES DE L’APPEL A CANDIDATURES 2026

Dates et durée de résidence

La durée de résidence est de six semaines, **du 16 septembre au 28 octobre 2026.**

Disciplines concernées

Cette année, la résidence accueille des artistes des domaines de la création suivants :

- Peinture ;
- Dessin ;
- Photographie ;
- Vidéo ;
- Nouveaux médias (numérique)

En cas de projet pluridisciplinaire, les candidats sont invités à s’inscrire dans la discipline dans laquelle ils sont reconnus professionnellement.

Principe de restitution

L’artiste sélectionné sera tenu de réaliser un journal de bord de résidence documentant les principales étapes de sa recherche en précisant, notamment, les rencontres effectuées et leur teneur. Ce journal de bord pourra inclure textes, photographies, croquis.

CONDITIONS DE SEJOUR

Hébergement

Le Hongti Art Center met à disposition un logement individuel avec espace de travail et connexion wifi pour le lauréat ou la lauréate du programme de résidence.

Conditions financières

Allocation de résidence

Une allocation forfaitaire de séjour de **2 000 euros** sera attribuée.

Transport

L'Ambassade de France en République de Corée prend en charge un billet d'avion aller-retour Paris-Séoul à hauteur de 1,2 millions de wons ainsi qu'un billet de train aller-retour Séoul-Busan.

Accompagnement artistique

Une personne coréenne francophone en charge de la coordination sera présente pour accompagner l'artiste pendant toute la durée du séjour.

En amont de la résidence, des premiers rendez-vous auront lieu entre la personne chargée de la coordination et l'artiste afin d'envisager les premiers contacts et pistes de recherches à activer dès l'arrivée à Busan. Pendant la résidence, cette personne poursuivra l'accompagnement en fonction des besoins et du développement du projet.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Etape 1 : vérifier les conditions d'éligibilité

Expériences professionnelles :

- Être diplômé des Beaux-Arts de Marseille depuis moins de cinq ans (promotions 2025-2024-2023-2022-2021);
- Être un créateur ou une créatrice relevant des disciplines susnommées.

Nationalité / Résidence :

- Posséder la nationalité française ou résider en France depuis au moins 5 ans ;
- Être en capacité de s'exprimer en anglais ou en coréen.

Etape 2 : déposer son dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature doit renseigner les informations suivantes :

- **Un dossier artistique** pouvant inclure des textes, visuels et éventuellement des liens vidéo, permettant d'apprécier le parcours artistique de l'artiste ;
- **Un CV détaillé** avec les coordonnées complètes : adresse postale, mail, téléphone, et date de naissance ;
- **Un dossier de présentation du projet de résidence** précisant les motivations de la demande, la nature du projet de recherche, la corrélation avec le lieu et les suites envisagées du projet (maximum 2 pages).
- **Une attestation sur l'honneur** certifiant :
 - o Que vous avez pris connaissance des conditions générales et du règlement ;
 - o Que vous êtes le seul ou la seule auteur (nommer les co-auteurs s'il y en a) des œuvres mentionnées dans votre dossier de candidature ;
 - o Que vous serez libéré de vos activités professionnelles pendant toute la durée du séjour ;

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement et respectant la date

de clôture seront pris en compte. **Les dossiers sont à envoyer en anglais et dans un document PDF unique de 15 pages maximum** à l'adresse suivante : art@kr.ambafrance-culture.org.

CRITERES D'EVALUATION

Parcours artistique :

Le comité de sélection sera attentif au CV et au dossier artistique de l'artiste.

Pertinence du projet proposé :

Le comité de sélection se concentrera sur la qualité artistique, la pertinence et la singularité du projet, ainsi que la façon dont ce projet s'inscrit dans le parcours artistique du candidat ou de la candidate.

Nécessité d'une résidence en Corée :

Les projets sélectionnés devront démontrer la nécessité de se rendre en Corée. Un protocole de travail déjà engagé ainsi que des contacts déjà établis avec des professionnels en Corée ou la volonté démontrée par l'artiste d'aller à la rencontre de professionnels, d'institutions, d'artistes en Corée, et tout particulièrement à Busan, seront évalués positivement.

INSTANCE DE SELECTION DU LAUREAT OU DE LA LAUREATE

La sélection se déroule en quatre étapes :

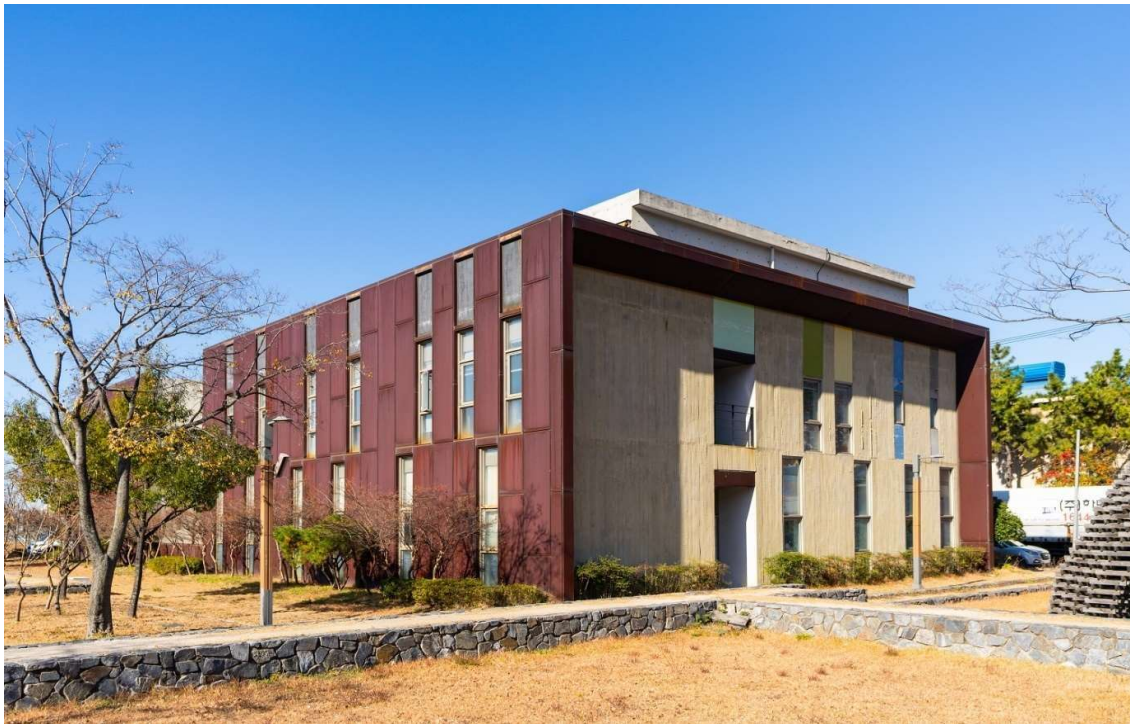
- Analyse de la conformité de chaque dossier avec le règlement de l'appel à candidatures par les services culturels de l'Ambassade de France en République de Corée ;
- Un comité d'experts représentant chaque partenaire de la Villa Busan examine l'ensemble des dossiers de candidature et présélectionne trois dossiers ;
- Le comité final de sélection auditionne les candidats présélectionnés ;
- Le comité final de sélection statue et désigne le lauréat ou la lauréate.

CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION

Ouverture de l'appel à candidatures	Lundi 13 avril
Clôture de l'appel à candidatures	Lundi 11 mai, minuit heure française
Comité final de sélection des lauréats	Mercredi 17 juin
Notification du lauréat	Vendredi 19 juin

Toute demande de précision complémentaire doit être adressée à art@kr.ambafrance-culture.org.

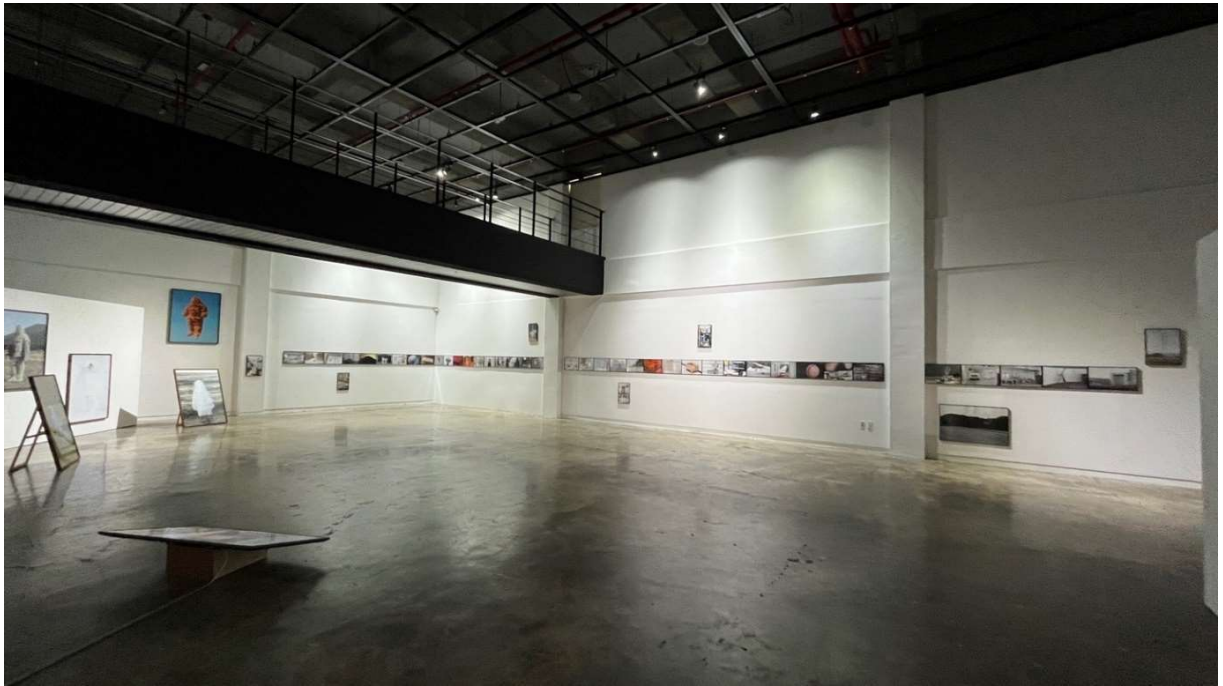
ANNEXES : Photos du Hongti Art Center



© Hongti Art Center / Extérieur du Hongti Art Center



© Hongti Art Center / Extérieur du Hongti Art Center



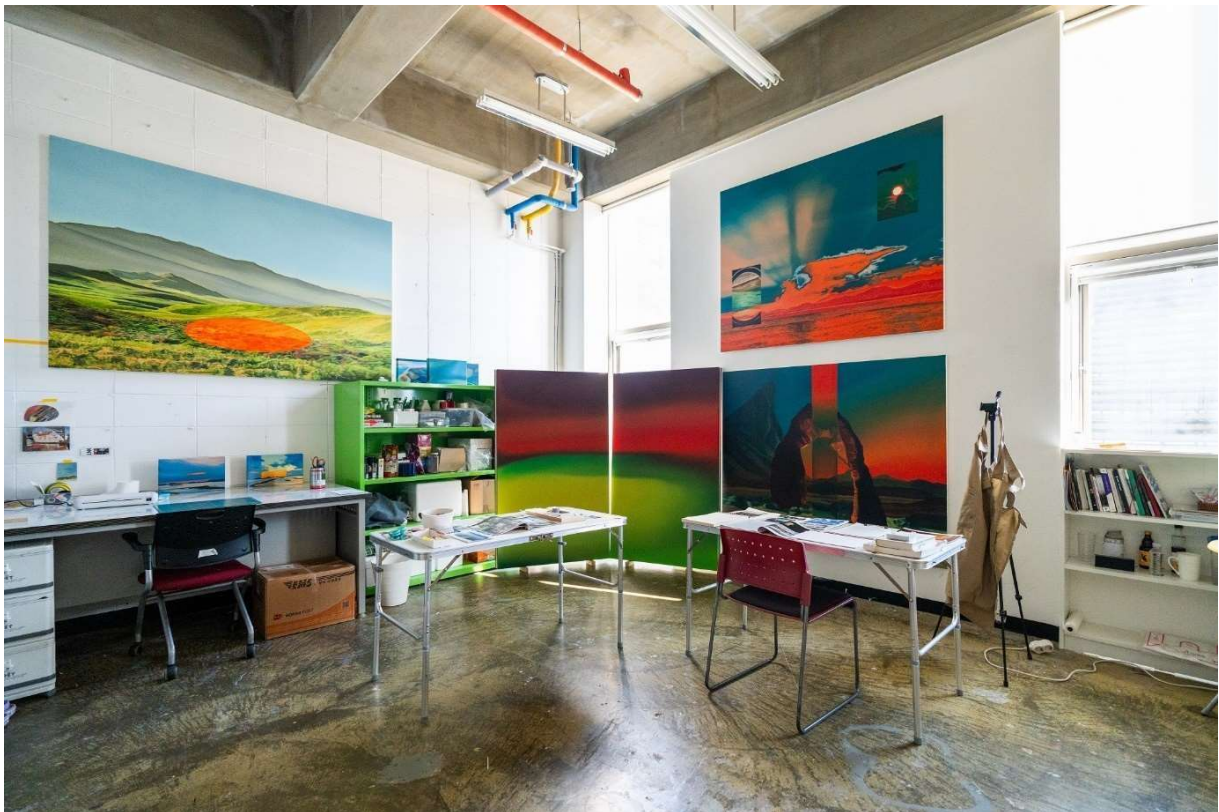
© Hongti Art Center / Espace d'exposition



© Hongti Art Center / Espace d'exposition



© Hongti Art Center / Espace polyvalent



© Hongti Art Center / Atelier d'artiste



© Hongti Art Center / Chambre